

Justice. Un enseignant jugé en correctionnelle pour violence envers un élève

En fonction depuis 35 ans, sans aucun problème, un instituteur de CE2 d'Isigny-sur-Mer, accusé de violence par l'un de ses élèves, a été jugé en correctionnelle mercredi 19 mai 2021.

Mercredi 19 mai 2021, Francis* (55 ans) a été jugé par le tribunal correctionnel de Caen pour violence par une personne chargée de mission de service public commise le jeudi 1^{er} octobre 2020 dans une école à Isigny-sur-Mer.

« Il a voulu m'étrangler, j'ai eu très mal mais je n'ai rien dit »

Plainte est portée par les parents de Clovis*, âgé de 8 ans, quand ce dernier affirme avoir subi une tentative d'étranglement de la part de son professeur des écoles. Parmi les enfants présents, seulement deux vont corroborer ses dires, sa soeur ainsi que l'un de ses camarades.

Parce qu'il était dissipé Francis l'aurait saisi à 2 mains par le cou et aurait serré pour l'amener dans le couloir. Il lui aurait aussi cassé sa calculatrice. « **J'ai eu très mal**, confiera l'enfant, **mais je n'ai rien dit** ».

« **C'est faux**, objecte le prévenu, **j'ai appuyé sur sa nuque avec une seule main pour qu'il se concentre sur son travail car il était dissipé et je l'ai ensuite attrapé par son tee-shirt pour qu'il aille se calmer dehors. Évidemment ce contact physique, je n'aurais pas dû. Quant à la calculatrice, non, je ne l'ai pas cassée** ».

Lors de l'enquête le directeur de l'établissement témoigne des dires de Clovis rapporté par un autre enfant : « **Le maître, je vais le faire chier** ». L'élève est, en effet, considéré comme une forte tête.

L'avocate de la partie civile parle, quant à elle, de comportement et propos humiliants envers cet enfant dyslexique.

Procédure aux terribles conséquences

Le procureur ne cache pas sa gêne face à ce dossier : « **Ce comportement a peut-être été inadapté et mal interprété par les parents, mais est-ce pour cela un délit pénal ? Le métier d'enseignement est devenu complexe, il y a un malaise dans l'éducation nationale** ».

L'avocat de la défense résume : « **L'enfant de 8 ans regarde en l'air montrant ostensiblement qu'il se désintéresse, décidé à embêter son maître, à ne pas lui obéir. Celui-ci lui met la main sur la nuque pour qu'il regarde son travail. C'est un acte accompli dans un contexte pédagogique. Voici les faits ! Le voici le geste aux conséquences invraisemblables !** ».

Car cette procédure a de terribles conséquences : suspension conservatoire de l'Éducation nationale avec possible radiation, ceci pour une personne qui enseigne depuis 35 ans. « **On ne va plus toucher les enfants, poursuit l'avocat, quand l'un d'entre eux fera le zouave on lui demandera poliment : Pourrais-tu regarder ta feuille ? Alors le pouvoir sera donné aux élèves et plus aux enseignants** ».

À l'issue d'un délibéré, Francis se voit relaxé. « **Je suis un maître qui doit faire face aux nouveaux enjeux** », a conclu l'enseignant, fataliste.

*Francis et Clovis prénoms d'emprunt.



Mercredi 19 mai 2021, Francis*, a été jugé par le tribunal correctionnel de Caen pour violence par une personne chargée de mission de service public commise le jeudi 1er octobre 2020 dans une école à Isigny-sur-Mer.